MES INFORMATIONS

Ma situation familiale ou professionnelle change et/ou je vais déménager.

Connectez-vous à votre compte.
À partir de « Mon compte » vous pouvez accéder aux rubriques « Mon profil », « Mon foyer », « Mes enfants » et apporter les modifications utiles.

Je me sépare et souhaite que chaque représentant possède son propre compte et sa facture. Comment dois-je procéder ?

Pour toute séparation merci de contacter le Guichet des Familles qui fera les modifications nécessaires.

Comment dois-je insérer les documents demandés ?

-Si vous utilisez un ordinateur : scannez le document et insérez-le dans la rubrique « Mes documents à déposer ».

-Si vous utilisez une tablette ou un smartphone : prenez le document en photo et insérez-le dans la rubrique « Mes documents à déposer ».

Les documents et informations doivent-ils être saisis chaque année ?

Oui, ils doivent être mis à jour au minimum une fois par an notamment les numéros fiscaux pour le calcul de votre tarif ainsi que votre assurance en responsabilité civile et à chaque changement de situation familiale ou professionnelle.

Les données contenues dans mon compte Portail Familles sont-elles protégées ?

Oui, les informations personnelles sont propres à ce compte et consultables uniquement par le propriétaire de celui-ci et les agents du Guichet des Familles. Les données sont protégées en respect des lois et décrets relatifs au règlement général pour la protection des données (RGPD).